



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'INDUSTRIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le

**3 FEV. 2022**

**AGNÈS PANNIER-RUNACHER**

Ministre Déléguée

Nos références : MEFI-D21-19043

Monsieur le Président, *Chen Andri*,

Je tenais à vous écrire à la suite du rendez-vous que vous avez eu avec mon cabinet le 21 janvier afin de rappeler l'attention que le Gouvernement porte à l'évolution des projets d'EuroApi, en particulier concernant le site de Vertolaye.

Mes équipes ont rappelé à l'occasion de cet entretien les garanties demandées par le Gouvernement à Sanofi et vis-à-vis desquelles s'est engagée l'entreprise, notamment en matière d'empreinte industrielle et de préservation de l'emploi. EuroApi aura son siège social à Paris et Sanofi restera actionnaire de référence avec 30% du capital. Un processus a été engagé afin de sélectionner les futurs actionnaires de référence de la structure. Au-delà de Sanofi, l'objectif est d'accueillir d'autres actionnaires de référence.

Le Gouvernement demeure très attentif aux choix et à la stratégie industrielle de Sanofi. Les investissements étrangers dans EuroAPI devront à ce titre être soumis à la procédure des « investissements étrangers en France », car les activités d'EuroAPI relèvent de secteurs stratégiques. L'État attend de Sanofi une implication dans les travaux français et européens en matière de sécurisation d'approvisionnement.

1/2

Monsieur André CHASSAIGNE  
Président du groupe Gauche démocrate et républicaine  
Député du Puy-de-Dôme  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP



139 rue de Bercy – 75572 Paris  
Cedex 12

Au cours de cet entretien mes équipes ont également rappelé le soutien apporté par l'Etat au projet de création de nouvelles capacités de production de vitamines B12 à Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Ce soutien s'inscrit dans le plan d'investissement annoncé pour la période 2021-2025 qui conforte la volonté de l'entreprise d'accompagner le développement des capacités sur les sites de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de Vertolaye. 280 millions d'euros devront être investis sur ces deux sites à l'horizon 2025.

Un nouveau bâtiment à Vertolaye en faveur de la production d'hormones sera construit pour 40 à 60 millions d'euros. Ce projet a pour objectif d'assurer la continuité de l'expertise et du savoir-faire de Vertolaye sur la fabrication de produits hautement actifs (OEB5). Il a été rendu possible grâce à la signature en juillet 2021 d'un contrat sur plusieurs années avec un nouveau client pour une molécule innovante, et dont la production sera assurée par la nouvelle entité EuroApi. Les travaux démarreront dès la fin de cette année, pour un début de construction au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 et une livraison pour la fin 2023. Ce nouveau bâtiment devrait représenter un atout pour la dynamique du site dans les futures années. Ces projets d'investissement pourraient être soutenus et renforcés par les discussions actuellement menées par le Gouvernement avec ses partenaires européens au sujet de la mise en place d'un Project important d'intérêt européen commun en santé.

J'ai demandé à Monsieur Edgar Tilly, Conseiller en charge de ce dossier au sein de mon cabinet, de poursuivre les échanges régulièrement avec les représentants syndicaux.

Madame Célia Agostini, conseillère parlementaire au sein de mon cabinet, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Vous pouvez la joindre au 01 53 18 43 50 ou par mail : [parlement@industrie.gouv.fr](mailto:parlement@industrie.gouv.fr).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Chaleureusement,  
  
Agnès PANNIER-RUNACHER